

**AU DIRECTEUR GENERAL
SOCIETE TELTONIKA MOROCCO**

Objet : Dispense d'agrément.

Réf. : V/Demande 202500000000005905 reçue le 21/02/2025.

Faisant suite à votre demande rappelée en référence, et sur la base de la documentation fournie, nous vous informons que le matériel désigné ci-après n'est pas soumis à l'agrément de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications :

Désignation	Marque	Type	Modèle
Routeur Ethernet	TELTONIKA	RUTM08	- -

Nous portons à votre connaissance que :

- L'utilisation du matériel susvisé doit se faire conformément à la réglementation en vigueur.
- En cas de changement à la réglementation en vigueur, rendant nécessaire d'apporter des modifications au présent matériel ou à la procédure applicable pour son usage ou son agrément, votre société ainsi que les utilisateurs de cet équipement seront tenus de s'y conformer sans que cela ne donne droit à aucun dédommagement.
- Le présent document ne remplace pas les accords, autorisations et agréments correspondants qui doivent être sollicités et obtenus auprès des autorités concernées conformément à la réglementation en vigueur.

Aussi, nous vous invitons à en informer vos clients lors de la vente ou la distribution à titre gratuit de ce matériel.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.



Centre d'affaires, Bd. Al-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma

Chef du Service Agréments Par Intérim
Mohamed YASSINE

